



Centre thématique « Nouveaux États membres » et Centre thématique « Élargissement » : structures et activités

Daniel PODGÓRSKI

Central Institute for Labour Protection - National Research Institute
ul. Czerniakowska 16, PL-00-701 Warsaw

Depuis le début des années 1990, les pays d'Europe centrale et orientale connaissent de profondes mutations socio-économiques. Ces changements se sont intensifiés à la suite de la décision prise par ces pays de demander à entrer dans l'UE, entre autres avec l'adoption, à un rythme soutenu, de l'acquis communautaire, dont la réglementation en santé et sécurité au travail. La transposition et l'application de ces règlements ont souvent eu lieu dans des conditions économiques et sociales difficiles. Cela s'est manifesté principalement par la différence entre, d'une part, le niveau requis par les textes et les attentes sociales et, d'autre part, la situation réelle résultant du niveau des connaissances, des solutions techniques et du potentiel économique.

Compte tenu de cette situation – et en accord avec les programmes de travail de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail – trois projets ont été menés à bien dans le cadre des subventions accordées par l'Agence :

- Centre thématique « Bonnes pratiques pour les pays candidats », TCGPCC (mai 2003-avril 2004),
- Centre thématique « Nouveaux États membres », TCNMS (mai-novembre 2004),
- Centre thématique « Élargissement », TCEA (avril-novembre 2005).

Les propositions de projets TCGPCC et TCNMS ont été élaborées et soumises par l'Institut central de sécurité du travail – Institut national de recherche (CIOP-PIB) de Pologne en réponse à des appels d'offres restreints publiés par l'Agence européenne ; le projet TCEA a démarré comme une extension du projet TCNMS. Tous ces projets ont été (et TCEA l'est encore) menés par des consortiums coordonnés par le CIOP-PIB en tant que leader de centre thématique.

Le projet TCGPCC a été conduit par un consortium regroupant 14 institutions de 9 pays (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie). Ce projet portait principalement sur l'identification et le recueil de l'information relative aux bonnes pratiques en santé et sécurité au travail. Cette information était ensuite entrée dans une base de données de l'Agence à l'aide de l'application CMA (Content Management Application). Le projet couvrait quatre secteurs : construction, agriculture, substances dangereuses et risques psychosociaux. Les solutions recueillies en matière de bonnes pratiques dans le cadre du projet devaient pouvoir s'appliquer au poste de travail dans tous les pays participants.

Le projet TCNMS a été conduit par un consortium constitué de 9 institutions représentant 7 nouveaux États membres (Chypre, Hongrie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie). Les activités menées à bien dans le cadre de ce projet comportaient la continuation des tâches liées au projet TCGPCC, c'est-à-dire le recueil des bonnes pratiques, plus deux tâches nouvelles. La plus importante de ces nouvelles tâches, *le recueil et l'analyse des données de la recherche*, se concentrait sur l'identification des sources de données et d'information utilisées dans les nouveaux États membres pour la surveillance de la vie au travail. Elle couvrait en particulier la collecte et l'analyse des données relatives aux horaires de travail et au travail par intérim, ainsi qu'aux accidents du travail, à l'exposition au bruit et à l'hypoacousie d'origine professionnelle.

Le projet TCEA est la continuation du projet TCNMS. Son objectif principal est de contribuer au développement d'une culture de prévention dans les nouveaux États membres et de soutenir la mise en œuvre de la stratégie communautaire de santé et de sécurité au travail. De ce fait, le projet comporte les tâches spécifiques suivantes : 1) mise au point d'un outil d'évaluation des risques destiné aux PME-PMI ; 2) adaptation de projets PME-PMI de l'Agence européenne aux besoins des nouveaux États membres ; 3) création de ressources Internet orientées PME-PMI en ce qui concerne l'intégration et le maintien au travail des personnes handicapées, la prévention des risques biologiques, la prévention de la violence et du harcèlement au travail ; 4) organisation d'un atelier ***Campagnes pour la santé et la sécurité au travail dans une Europe élargie***, à l'intention des institutions centrales des nouveaux États membres impliquées dans la prévention.